



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LÈS-SAVERNE

Procès-Verbal de la séance du
Conseil Municipal du 29 août 2025

Points délibérés au cours de cette séance

- 2025-01 - Désignation du/de la secrétaire de séance
- 2025-02 - Approbation du compte-rendu de la séance du 12 mai 2025
- 2025-03 - Travaux – Demandes de subventions
- 2025-04 - Achat d'un terrain
- 2025-05 - Location salle festive
- 2025-06 - Demande de subvention Club Vosgien
- 2025-07 - Aménités rurales
- 2025-08 - Clôture régie de recettes bibliothèque
- 2025-09 - Motion langue régionale
- 2025-10 - Société Licorne Energies à Saverne : demande d'enregistrement au titre des ICPE
- 2025-11 - Présentation du rapport annuel 2024 SDEA
- 2025-12 - Projet emportant mise en compatibilité du PLU de Monswiller
- 2025-13 - Société KUHN MGM : projet d'extension du site de Monswiller
- 2025-14 - Délégations du Maire
- 2025-15 - Rapport des commissions
- 2025-16 - Divers

Membres du Conseil Municipal présents :

Alfred INGWEILER, Maire
M. François SCHNELL, 1^{er} adjoint
Mme Myriam VIX, 2^{ème} adjointe
Mme Muriel ARON, M. Benjamin BALTZLI, M. Jacky KUNTZ, M. Richard ROBERT,
Mme Sonia FROHN, Mme Michèle PARISOT-MULLER, M. Nicolas STEPHAN, M.
Patrick BLANCHONG

M. le Maire ouvre la séance en signalant qu'elle sera enregistrée et liste les absents comme suit :

Absents :

Mme Céline PINTO qui donne procuration à Mme Myriam VIX, Mme Perrine LUDWIG qui donne procuration à M. Alfred INGWEILER, M. Stéphane POUVIL qui donne procuration à M. François SCHNELL

M. le Maire indique que la date de la prochaine réunion n'est pas encore fixée, puis il liste les événements qui ont eu lieu depuis le 12 mai 2025 et remercie les conseillers pour leur implication :



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LÈS-SAVERNE

- inauguration des vestiaires du FCE
- plantation des fleurs et arrosage pendant les congés de l'ouvrier communal
- BIC

2025.08.29.01 - Désignation du secrétaire de séance

M. Richard ROBERT est désigné secrétaire de séance.

2025.08.29.02 - Approbation du procès-verbal du 12 mai 2025

Le procès-verbal de la séance du 12 mai 2025 a été approuvé à l'unanimité par l'ensemble du Conseil Municipal.

2025.08.29.03 - Travaux – demandes de subventions

M. le Maire informe les conseillers qu'il est possible de demander deux subventions à la région GRAND EST avant le 30/09/2025.

1) Travaux d'aménagement de la venelle dite « Liegass » :

Ces travaux sont éligibles au titre du dispositif « coup de pouce » de la Région GRAND EST. La subvention privilégie la perméabilisation du sol par des pavés autodrainant.

Un débat sur le choix de la rénovation-aménagement s'en est suivi (enrobé ou pavés) et le principe de la perméabilisation a été retenu.

L'aménagement exige aussi la mise en place d'un éclairage pour sécuriser l'utilisation de la venelle lorsqu'il fait nuit.

M le Maire propose le plan de financement suivant :

	DEPENSES	RECETTES
Montant du devis TRAVAUX HT	36 377,00 €	
Montant du devis ECLAIRAGE	3 266,00 €	
SUBVENTION Région GRAND EST "coup de pouce" (50 %)		12 000,00 €
FONDS PROPRES		27 643,00 €
TOTAUX	39 643,00 €	39 643,00 €



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LÈS-SAVERNE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide le plan de financement présenté,
- Décide la réalisation des travaux d'aménagement et de perméabilisation de la venelle dite « LIEGASS »,
- Autorise M le Maire à déposer un dossier de demande de subvention à la Région GRAND EST dans le cadre du dispositif « coup de pouce »,
- Dit que les crédits sont prévus au budget.

2) Rénovation de l'éclairage du terrain de football :

Ces travaux sont éligibles au titre du dispositif « rénovation sportive et rénovation des infrastructures en milieu rural » de la Région GRAND EST.

M. François SCHNELL présente le projet et l'étude technique. Il insiste sur les économies d'énergie possibles.

M. le Maire estime que l'association de football locale (FCE) doit contribuer au financement des travaux. Il informe les conseillers qu'après échange avec M. Benoît WOLFF, président du FCE, il a été convenu que cette contribution soit fixée à 3 000 €.

M. le Maire propose le plan de financement suivant :

	DEPENSES	RECETTES
Montant du devis HT	11 079,00 €	
SUBVENTION Région GRAND EST "rénovation sportive et rénovation des infrastructures en milieu rural"		4 431,60 €
PARTICIPATION ASSOCIATION FCE (Football-club)		3 000,00 €
FONDS PROPRES		3 647,40 €
TOTAUX	11 079,00 €	11 079,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Valide le plan de financement présenté,
- Décide la réalisation des travaux de rénovation de l'éclairage du terrain de football,
- Autorise M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention à la Région GRAND EST dans le cadre du dispositif « rénovation sportive et rénovation des infrastructures en milieu rural »,
- Dit que les crédits sont prévus au budget.



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-lès-SAVERNE

2025.08.29.04 - Achat d'un terrain

M. le Maire indique que la commune peut préempter pour une parcelle de châtaigneraie appartenant à M. Rémy KLEITZ que ce dernier veut vendre.

Il s'agit de la parcelle W/251 lieu-dit BUECH d'une contenance totale de 07a 90ca. Le prix de vente a été fixé à **237 €**.

M. le Maire explique, plan cadastral à l'appui, où se situe la parcelle et donne les raisons pour préempter. Il rappelle l'opération « biens sans maître ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- décide à l'unanimité de préempter pour le terrain décrit ci-dessus,
- autorise M. le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

2025.08.29.05 - Location salle festive

M. le Maire informe les conseillers qu'il a été saisi par M. Frédéric WEISS, directeur de la batterie-fanfare d'Ernolsheim, pour la location de la salle festive le 20 décembre 2025.

Il explique que vu que M. WEISS ne réside plus dans la commune, il ne peut pas, sauf dérogation exceptionnelle prononcée par le Conseil Municipal, bénéficier du tarif y relatif.

Il rappelle le parcours de M. WEISS, son implication dans l'existence et le développement de la batterie-fanfare locale en sa qualité de directeur de la musique. Il insiste sur la contribution de la batterie-fanfare au rayonnement de l'image d'ERNOLSHEIM. Il pense qu'il serait inopportun de le considérer, eu égard à la tarification, comme un « externe à la commune » vu les services rendus.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de déroger à titre tout à fait exceptionnel aux dispositions de la grille tarifaire et d'accorder à M. WEISS le bénéfice de la facturation en qualité d' « habitant de la commune ».

Un débat s'en est suivi et les risques de créer des « précédents » ont été évalués et discutés.

Après ce débat, le Conseil Municipal,

A l'unanimité moins une abstention, décide d'accorder, à titre tout à fait exceptionnel, le bénéfice du tarif « habitant de la commune » à M. Frédéric WEISS, directeur de musique de la fanfare d'ERNOLSHEIM-lès-SAVERNE, résidant au 18 rue des Muguetts à INGWILLER 67340.



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LÈS-SAVERNE

2025.08.29.06 - Demande de subvention du Club Vosgien

M. le Maire indique qu'il a été saisi par le Club Vosgien local pour une participation financière pour la rénovation de la toiture de l'abri-refuge du Daubenschlag.

Il projette les photos de l'abri avant et après rénovation. Il insiste sur l'intérêt de cet abri et signale qu'il est connu et répertorié sur toutes les cartes de randonnée.

Le montant des travaux s'élève à **2 244.65 €**.

M. le Maire rappelle la règle de principe d'aide financière aux associations pour des travaux d'investissement soit, au maximum 50 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- vu les arguments avancés notamment,
- l'utilité de ce refuge, vu sa notoriété qui va au-delà de nos frontières,
- l'investissement et l'engagement des bénévoles du club vosgien qui ont assuré le transport des matériaux et réalisé tous les travaux,

Décide, à l'unanimité, d'octroyer une subvention de **1 500 €** au Club Vosgien pour la rénovation de l'abri-refuge du Daubenschlag.

2025.08.29.07 - Aménités rurales

M. le Maire rappelle aux conseillers que la commune est classée Natura 2000. Il rappelle aussi l'historique de la dotation « aménités rurales » et les conditions à remplir pour pouvoir en bénéficier. Enfin, il rappelle le montant perçu en 2025 soit **7 738 €**.

Il développe le but recherché par l'Etat soit la défense de la biodiversité, la protection ou la restauration des milieux naturels ou, encore la sensibilisation et l'éducation à cette biodiversité et signale que la Parc Naturel Régional des Vosges du Nord pourra être mobilisé pour soutenir des actions et/ou des projets dans ce sens.

Un tour de table s'en est suivi et le principe d'actions en direction de l'école a fait l'unanimité.

Il a aussi été relevé que l'action « biens sans maître » peut contribuer à la protection et à la pérennité des châtaigneraies et que la secrétaire de maire a suivi une formation dans ce sens.

2025.08.29.08 - Clôture régie de recettes bibliothèque

M. le Maire indique aux conseillers que suite à leur décision du 08 juillet 2023 de rendre gratuit l'accès à la bibliothèque il convient de clôturer la régie de recettes.

Une délibération dans ce sens est nécessaire.



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LÈS-SAVERNE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Décide à l'unanimité de clore la régie de recettes de la bibliothèque.

2025.08.29.09 - Motion langue régionale

M. le Maire explique que dans un courrier daté du 03/07/2025 et adressé aux chefs d'établissements des lycées d'enseignement général technologique et professionnel publics et privés sous contrat, et des lycées agricoles, le rectorat informe que : « En raison du contexte budgétaire national, le fonds commun « langue et culture régionales » abondé par la Région Grand Est, la Collectivité Européenne d'Alsace ainsi que par l'Etat ne permettra pas de financer l'enseignement complémentaire de culture régionale en lycée 2025-2026 ».

Cette situation est inadmissible et, après débat, **le Conseil Municipal à l'unanimité,**

- Attendu que l'article 75-1 de la Constitution française reconnaît que « les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France,
- Attendu que le gouvernement - et plus particulièrement l'Education Nationale - a défini la langue régionale d'Alsace et de Moselle dans son BO hors-série n°2 du 19 juin 2003 comme « les dialectes alémaniques et franciques parlés en Alsace et en Moselle, dialectes de l'allemand, d'une part, l'allemand standard d'autre part »,
- Attendu que les conseils généraux puis départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, ensuite la Collectivité Européenne d'Alsace, d'une part, et que le Conseil Régional d'Alsace ensuite celui du Grand Est, d'autre part, mènent une politique favorable à la langue régionale depuis 1946,
- Attendu que la compétence du bilinguisme et celle des relations transfrontalières franco-allemandes ont été transférées à la Collectivité Européenne d'Alsace au 1^{er} janvier 2021,
- Attendu le vote à l'unanimité, le 14 mars 2025, en faveur de la création d'un office public de la langue régionale d'Alsace et de Moselle,
- Attendu que la loi dite « MOLAC » relative « à la protection des langues régionales et à leur promotion » a été largement adoptée en deuxième lecture par 247 voix pour 342 votants, même si le Conseil Constitutionnel, sur une saisine de 60 députés et par sa décision n°2021-818 DC du 21 mai 2021, a déclaré anticonstitutionnelle une partie de ladite loi, et plus particulièrement l'enseignement dans des classes immersives de ces langues et la reconnaissance de leurs signes diacritiques,
- Attendu que la filière d'enseignement bi-plurilingue et celle d'enseignement immersif associatif ont fait leurs preuves en matière de transmission, de sauvegarde et de promotion de la langue régionale d'Alsace,



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LÈS-SAVERNE

- Attendu que les classes immersives dites « Tomi Ungerer », créées par l'académie de Strasbourg à la rentrée de septembre 2023, montrent des résultats prometteurs,
- Attendu que l'urgence dans laquelle se trouve la langue régionale d'Alsace est absolue, car langue mourante pour sa partie dialectale, l'Elsässerdsch, et langue en perte de sa valence régionale pour sa partie normée, le Hochdeutsch,
- **Demande** que la langue et culture régionales d'Alsace soient reconnues comme langue en voie de disparition et par conséquent qualifiées de patrimoine immatériel de la France à protéger.
- **Affirme** que le temps de la langue régionale est compté et que l'urgence n'est pas à la réduction des moyens et des dispositifs en place, mais bien à leur intensification et à leur développement, afin de lui redonner une visibilité et une audibilité, ainsi qu'une existence réelle, tout en assurant un maillage cohérent et exhaustif du territoire.
- **Demande** que la sauvegarde de ce patrimoine soit décentralisée et que sa compétence revienne à l'Office Public de la Langue Régionale d'Alsace, et par délégation, à l'académie de Strasbourg qui seront conjointement chargés de la promotion, de la formation et du développement des différentes filières, primaire, secondaire et supérieure, de l'enseignement bi-plurilingue français/allemand – langue régionale.
- **Demande** que la société publique et la société civile puissent prendre en compte la langue régionale d'Alsace, sous ses deux formes, dans tous les domaines qui leur incombent respectivement, afin de la rendre visible et audible et de lui redonner une existence réelle.
- **Demande** que les deux formes de la langue régionale d'Alsace puissent devenir des langues enseignées et/ou d'enseignement et trouver une place et un rôle ambitieux dans l'enseignement renforcé, bilingue paritaire et immersif.

2025.08.29.10 - Société Licornes Energie à Saverne : demande d'enregistrement au titre des ICPE

L'arrêté préfectoral du 17 juillet 2025 portant enregistrement de l'installation de la société LICORNE ÉNERGIES à Saverne a été transmis à chaque conseiller à titre d'information.

Le Conseil Municipal prend acte de la connaissance de cet arrêté.

2025.08.29.11 - Présentation du rapport annuel 2024 SDEA

Le rapport annuel de la commission locale « Zinsel du Sud » a été transmis à chaque conseiller. Il n'appelle aucune remarque, dont acte.



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-lès-SAVERNE

En marge Mme Myriam VIX souhaite savoir par quel moyen on peut avoir accès « en direct » à la qualité de l'eau ou, du moins, aux dernières analyses. M. le Maire lui répond que les résultats d'analyse sont transmis systématiquement à chaque conseiller dès réception et affichés. Il va se renseigner s'il existe un point d'accès pour une situation « en direct ».

2025.08.29.12 - Projet emportant mise en compatibilité du PLU de Monswiller

M. le Maire rappelle aux conseillers que depuis la décision de mise en place du PLUI (PLU Intercommunal) et en attendant sa réalisation, chaque commune est consultée, pour avis, lorsqu'une modification d'un PLU actuel d'une commune est envisagée, ce qui est le cas pour la commune de Monswiller.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Décide, avec une abstention, d'émettre un avis favorable à la mise en conformité.

2025.08.29.13 - Société KUHN MGM : projet d'extension du site de Monswiller

Par son courrier du 24/07/2025, la préfecture demande au Conseil Municipal de contribuer à la demande d'autorisation environnementale déposée par la société KUHN pour son projet d'extension à Monswiller.

Toutes les pièces du dossier ont été transmises aux conseillers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Décide, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable sur ce projet.

2025.08.29.14 - Délégations du Maire

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal des points suivants :

- **Urbanisme** : renoncement au droit de préemption de la maison **ROBEZ**
- **Représentation** : résidence « séniors » de Steinbourg, inauguration des bâtiments du SIVOS STERNBERG, commémoration à Saverne à la mémoire des Malgré-Nous, anniversaire de Mme Dorette REBSTOCK (visite du lundi 25/08/2025).
- **Local Proxi** : la boulangerie WILT renonce à son projet d'implantation d'un dépôt de pain. La location du local va être relancée.
- **Travaux** :
 - Le marquage du parking de la salle festive a été fait.
 - Les travaux de la rue Saint-Michel démarreront le 02/09/2025.
 - Les « silhouettes » de sécurité seront mises en place dans le village prochainement.



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-lès-SAVERNE

- **Phare du pylône SNCF** : après un an d'échanges de courrier, l'épilogue de ce dossier semble proche : le phare clignotera en rouge durant la nuit.
- **Salle festive** : 8 visites réalisées - remplacement de Mme MULLER pour la gestion de la salle - dégâts sur porte de la cuisine.
- **Chasse** : l'avenant pour la reprise des baux de chasse par M. ARBOGAST fils, suite au décès de son père, titulaire des baux, a été signé.
- **PACS** : MEYER-FORGET le 04/07/2025.
- **Excès de vitesse** : Une délégation du lotissement WOLFSTAL pour signaler des excès de vitesse répétitifs a été reçue. Un courrier a été transmis à chaque riverain. Une signalisation de rappel a été mise en place. Elle sera complétée par une « silhouette » signalant la présence d'enfants.
- **Rencontre du Président de la CEA, M. BIERRY et de l'association « JM » (Jeuniors en Mouvement)** : explications données - satisfaction générale pour cette rencontre - vidéo projetée.

2025.08.29.15 - Rapport des commissions

Mme Myriam VIX remercie les conseillers pour leur participation au fleurissement.

- Messti : défilé à prévoir, thème retenu.
- Réunion BIC le 29 septembre à 19h00.
- Challenge « Graine de citoyen » : l'analyse de l'opération a été faite et les explications pour son arrêt données.

2025.05.12.14 - Divers

Aucun point abordé.

**La date de la prochaine séance du Conseil Municipal n'a pas été fixée,
et la séance a été close à 22h10.**



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-lès-SAVERNE

Le secrétaire de séance : M. Richard ROBERT

Le Maire
Alfred INGWEILER

François SCHNELL
1^{er} adjoint au Maire

Myriam VIX
2^{ème} adjointe au Maire

Céline PINTO
Conseillère Municipale

Muriel ARON
Conseillère Municipale

Benjamin BALTZLI
Conseiller Municipal

Excusée
Procuration donnée à
Mme Myriam VIX

Jacky KUNTZ
Conseiller Municipal

Richard ROBERT
Conseiller Municipal

Sonia FROHN
Conseillère Municipale

Perrine LUDWIG
Conseillère Municipale

Michèle PARISOT-MULLER
Conseillère Municipale

Stéphane POUVIL
Conseiller Municipal

Excusée
Procuration donnée à
M. Alfred INGWEILER

Excusé
Procuration donnée à
M. François SCHNELL

Nicolas STEPHAN
Conseiller Municipal

Patrick BLANCHONG
Conseiller Municipal